



Fin de la collecte en bac !
Badge à récupérer en mairie au plus tard le 16 avril.
Retrait des bacs à partir du 25 avril.

Auterive, 18/03/2022

Madame, Monsieur,

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain (CCBA) désire maîtriser les coûts et préserver l'environnement grâce à l'optimisation de la collecte et à la tarification incitative. La commune de Labruyère-Dorsa accompagne ce projet intercommunal d'envergure.

Pour cela, une nouvelle organisation, avec de nouveaux équipements de collecte, est en cours de mise en place.

L'ensemble de la commune de Labruyère-Dorsa passera sur de l'apport volontaire. Vous trouverez les modalités de ce changement en page 2.

Afin de répondre à vos interrogations, une brochure explicative est jointe au présent courrier.

Dans le cadre du déploiement de la Tarification Incitative, la CCBA vous offre un mémo-tri magnet afin de vous accompagner sur vos gestes de tri.

Ensemble, agissons pour un territoire plus responsable et plus durable!

M. Serge BAURENS Président de la Communauté de Communes Bassin Auterivain



## La nouvelle organisation de la collecte des déchets

La collecte de vos déchets sera organisée en apport volontaire grâce à des colonnes de proximité. Découvrez les nouvelles instructions d'après les modalités de collecte suivantes :

Vous dépendrez d'un point d'apport volontaire, le mode de collecte sera en colonne (de la même manière que pour le verre et papiers/cartonnettes) et non plus en bac.

- 1. Rendez-vous du 25 mars au 16 avril à la mairie de Labruyère-Dorsa, pour récupérer votre badge individuel :
  - Mercredi 30 mars, 6 et 13 avril de 14:00 à 16:00
  - Vendredis 25 mars, 1er, 8 et 15 avril de 18:00 à 20:00
  - Samedis 26 mars, 2, 9 et 16 avril de 10:00 à 12:00

A l'issue de cette période, le badge devra être récupéré à l'accueil du siège de la CCBA.



Le badge est indispensable pour déposer vos ordures ménagères dans la colonne grise.

- 2. Emplacements des points d'apport volontaire (PAV) :
  - Entrée du lotissement l'Oustal;
  - Mairie:
  - Salle des fêtes (point de collecte principal, accès facilité pour les PMR) ;
  - Chemin de Rivel (point de collecte à venir à partir de 2023 privilégier le point de collecte principal en attendant).
- 3. **Entre le 25 avril et le 20 mai,** les bacs (individuels et collectifs) seront retirés par nos soins :



Pour les habitants collectés en bacs individuels, laissez vos deux bacs <u>vides</u> (tri et ordures) sur la voie publique, un agent viendra les récupérer.

4. A partir 23 mai, la collecte en bacs est supprimée, elle est remplacée par la collecte en points d'apport volontaire.

**UN DOUTE? UNE QUESTION?** 

05 61 50 99 00 accueil@ccba31.fr www.dechet-ccba31.fr